



## Création d'un site internet d'entreprise e-commerce

Par **potline**, le **31/05/2010** à **11:50**

Bonjour,

Je suis actuellement en charge de créer le site Internet E-commerce de mon entreprise, et j'ai souhaiterai bien sûr le faire en toute légalité!

Le cas est en effet particulier.

Mon entreprise souhaite créer un site internet uniquement dédié au marchés étrangers (donc site en anglais), sans mentionner le nom de l'entreprise.

Est-ce possible?

Dans le cadre d'une stratégie commerciale, nous souhaiterions nous faire connaitre sur Internet sous un autre nom, sans que la dénomination de l'entreprise n'apparaisse...

Est-ce légalement envisageable?

Merci pour votre aide précieuse,

Cordialement,

Pauline

Par **LeKingDu51**, le **01/06/2010** à **22:17**

Bonjour,

Vous pouvez choisir un nom de domaine et exploiter le site internet sous le nom commercial que vous voulez. Cela ne pose pas de difficulté.

Par contre, il faut que la société qui exploite le site et qui offre les produits ou services à la vente, à savoir la votre, devra figurer dans les Conditions Générales de Vente. Elle devra être parfaitement identifiable dans cette rubrique (nom de l'entreprise, numéro de siret, siège social ....).

Cdt